

Check-list – Cas 2 : Candidature spontanée

Cette procédure s'applique lorsqu'un·e candidat·e propose librement un projet de thèse (hors appel à sujets financés).

Conditions préalables

Le projet doit être adossé aux axes du GRANEM et encadré par un.e encadrant.e HDR ou professeur (co-encadrement possible) éligible.

Vous retrouverez les procédures, documents et liens utiles sur [le site du Granem > Intranet > encadrement de thèse \(MÉMO, FAQ etc.\)](#)

Étapes pour l'encadrant

Etape de préparation du dossier

- Étude du dossier du·de la candidat·e (CV, projet, mémoire M2, relevés de notes) et vérifier son éligibilité (diplôme, financement, temps nécessaire).
- Une fois le sujet validé, rédaction d'un avis motivé pour le conseil (intérêt scientifique du sujet et de la méthodologie, adossement aux axes de recherche du Granem, profil du candidat, financement et calendrier des recherches)
- Aider le.la candidat.e à constituer le dossier pédagogique (incluant projet, notes, diplômes, justificatifs de financement et de temps disponible)

Avant le 1er juillet

- Dépôt du dossier au secrétariat du GRANEM avant le 1er juillet.
- Jury préalable d'audition incluant encadrants + au moins un représentant du GRANEM ou de l'ED EDGE.
- Validation par le Conseil du labo puis la Commission EDGE.
- Si dépôt du dossier à l'ANRT (CIFRE ou dossier de COFRA), dépôt du dossier par le ou la candidate.

Juillet à septembre

- Accompagnement à l'inscription administrative (Amethis + Université).
- Fin octobre : clôture définitive des inscriptions administratives (excepté les CIFRE ou COFRA).

Dans les 3 mois suivant l'inscription

- Communication des membres du Comité de suivi individuel.

⚠ Les candidatures et demandes d'inscription hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées par le Granem.